

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} FÉVRIER

DÉSARROI RÉPUBLICAIN

Il eut été regrettable que les républicains s'abstinsent de tenir une réunion plénière. On eut manqué de quelques indications précieuses sur leur état d'esprit. La réunion de mercredi a été fort instructive. On a beaucoup parlé et on a abouti à un vote affirmant que les républicains préfèrent la République à un autre régime et qu'ayant voté des lois, ils les trouvent bonnes. On s'en doutait. Ce n'est donc pas dans les votes émis qu'il faut chercher des renseignements nouveaux, mais dans ce qui n'a pu être fait. Ce qui n'a pu être fait, c'est formuler même vaguement un programme politique. Ce qu'on n'a pu trouver, c'est un chef résolu à conduire la majorité. On n'a même pas pu parvenir à s'entendre pour charger quelqu'un d'organiser les réunions. On se réunira le dernier mercredi de chaque mois, mais personne n'est chargé des convocations. On a bien résolu de se réunir, mais personne n'a pu dire sur quoi on discuterait, ni même si on discuterait sur quelque chose. Enfin, comme un membre de la réunion demandait qu'on attestât par une signature qu'on prenait sa part de la responsabilité, il s'est trouvé tout juste 167 députés pour avoir ce courage. Ce n'étaient point d'ailleurs les plus considérables.

En somme, la réunion a surtout établi une fois de plus que la majorité républicaine ne sait ce qu'elle veut et flotte incertaine à la merci du premier homme politique qui, pourvu de plus ou moins de talent, aura du moins un minimum d'énergie et saura exactement ce qu'il veut faire. Cela revient à dire qu'il n'y a point de majorité et par conséquent point de gouvernement sérieux possible. Cette constatation n'est point nouvelle, mais elle n'est point non plus consolante. Elle est surtout fort peu honorable pour la République.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

CRISE MINISTÉRIELLE

M. Constans, ministre de l'intérieur, n'assistait pas au dernier Conseil.

Le bruit court que les dissensions ministérielles s'accroissent, M. Constans veut se ménager pour les combinaisons futures.

D'autre part, quelques amis de M. Tirard et de M. Rouvier assurent que ceux-ci feront l'impossible pour éviter la crise avant que l'affaire des Métaux soit tranchée.

Quelques personnages affirment que les ministres qui assistaient avant-hier au Conseil se sont préoccupés de l'avortement de la réunion plénière des Gauches, et de la nomination de la Commission des douanes.

En raison de la nomination de M. Méline comme président de la commission des douanes, la nouvelle combinaison ministérielle pourrait fort bien se faire sur le nom de M. Méline avec M. Constans.

LA DÉMISSION DE M. SPULLER

C'est à tort que l'on a fait courir le bruit de la retraite volontaire de M. Spuller. Le ministre des affaires étrangères ne songe nullement à provoquer une crise par son départ du quai d'Orsay.

Il est très affecté, en effet, de voir que la majorité de la Chambre n'accueille pas avec une faveur très vive l'orientation par lui donnée à la politique extérieure de la France ; mais les désempolements qu'il éprouve de ce côté ne vont pas jusqu'à le décider à quitter les affaires.

NOUVELLE BAGARRE ÉLECTORALE

Avant-hier, les comités républicains du treizième arrondissement avaient organisé une grande réunion, rue Baudicourt.

MM. Navarre, Roussel, Dumay et Fournière ont pris successivement la parole pour soutenir la candidature de M. Basly, ex-cabaretier.

Puis ce dernier a développé son programme, et il finissait son discours, lorsque les boulangistes, ayant M. Paulin Méry en tête, pénétrèrent dans la salle.

Une bagarre s'est engagée et elle n'a pas tardé à devenir générale.

Les combattants, non seulement se sont servis de tout ce qu'ils avaient à leur disposition, armes tranchantes et contondantes, mais encore, pour la première fois, les cailloux ont fait leur apparition.

La bataille a été sanglante. Des deux côtés, il y a eu des blessés ; toutefois, les boulangistes paraissent avoir été plus particulièrement atteints.

M. Paulin Méry a reçu un coup de bâton en pleine figure qui l'a blessé et lui a cassé son lorgnon.

Un nommé Brulet a été frappé de plusieurs coups de couteau qui mettent ses jours en danger.

Quatre autres personnes ont été blessées plus ou moins grièvement.

Voilà la liberté électorale telle que la pratiquent les révolutionnaires. On ne dira pas, cette fois, que le vote n'est pas libre ! Et n'est-il pas édifiant de voir le gouvernement patronner un ancien communal et un socialiste ?

Dans le cinquième arrondissement, M. Naquet a fait avant-hier, en termes vigoureux, le procès du parlementarisme. Il a prouvé nettement que la République « se passait en intrigues ministérielles, » mais il n'a point réussi à expliquer qu'en laissant ses amis dans l'embarras, le « général populaire » ait fait un acte d'héroïsme.

Monsieur le Comte de Paris s'est embarqué jeudi à Cadix, à bord d'un paquebot de la compagnie Transatlantique espagnole, pour Porto-Rico et la Havane. Il arrivera à Porto-Rico le 9 février.

UN ACTE DE JUSTICE

Une fois, par exception, le bon droit a triomphé.

La Cour de Nîmes, statuant sur l'appel qui

lui était déferé, vient de décider que la maison des Frères, donnée autrefois à la commune, sous la condition d'y établir et d'y entretenir une école congréganiste, ne pouvait plus être affectée à sa destination depuis la laïcisation obligatoire des écoles publiques.

En conséquence, confirmant un jugement du Tribunal d'Orange, elle a prononcé la révocation de la donation.

L'immeuble rentre en la possession d'un vénérable ecclésiastique qui le rendra prochainement à l'enseignement chrétien.

LA TOMBOLA DE L'EXPOSITION

Un incident s'est produit au tirage de la tombola de l'Exposition.

Un numéro étant tombé par terre, le président a fait arrêter le dépouillement et a consulté la foule pour savoir si ledit numéro devait être refait, si on devait l'annuler ou le considérer comme sorti. De là, avis divers et violent tumulte. Les membres du comité décident que le numéro sera remis dans la rone.

Le public redouble ses cris, mais la continuation du dépouillement a fait taire les plus enragés, et le tirage s'est poursuivi dans le calme le plus parfait.

A PROPOS DE L'AFFAIRE GOUFFÉ

Tout le monde, depuis quelques jours, connaît la rue Tronson-Ducoudray, mais peut-être quelques personnes ignorent qui a servi de parrain à cette voie parisienne, que l'assassinat de Gouffé a désormais rendue célèbre.

Disons-le donc, Tronson-Ducoudray fut, avec Chauveau-Lagarde, un des avocats désignés pour défendre la reine Marie-Antoinette.

Enveloppé dans la proscription du 18 fructidor, on le déporta à la Guyane, où il mourut en 1797.

LES NOTAIRES DE VILLEFRANCHE

On télégraphie de Villefranche-d'Aveyron une nouvelle qui, si elle se confirme, est grosse des plus graves conséquences.

A la veille des dernières élections législatives, les amis de M. Cibiel, député conservateur de Villefranche, firent placarder une affiche où il était dit notamment ceci : « Ce que nous voulons, nous conservateurs, c'est un gouvernement qui rétablisse pour tous la justice. »

Parmi les signatures se trouvaient celles d'une demi-douzaine de notaires de l'arrondissement. Le Parquet a vu, assure-t-on, dans les mots soulignés une allégation blessante pour la justice et demande à la chambre des notaires de fournir des explications.

Les officiers ministériels mis en cause ont répondu par une lettre très fière dans laquelle ils déclarent qu'ils ne regrettent rien et qu'ils n'ont pas à retirer quoi que ce soit, leurs charges ne pouvant ni les astreindre à la réserve des fonctionnaires ni encore moins à l'abdication de leurs droits civiques.

Il paraît que le Parquet serait décidé à poursuivre les six notaires en question.

LES FRANCS-MAÇONS JUGÉS PAR UN RÉPUBLICAIN

M. Laporte, député de la Nièvre, adresse au *Moniteur de la Nièvre* la lettre rectificative suivante :

« Paris, le 19 janvier 1890.

» Monsieur le rédacteur,

» Dans votre numéro en date du 17 janvier, vous publiez, d'après le *Figaro*, la liste des députés appartenant à la franc-maçonnerie, et vous y faites figurer mon nom, ainsi que celui du docteur Turigny.

» Vous avez enregistré involontairement une erreur. Je n'ai jamais été franc-maçon, et, bien plus, je n'ai jamais voulu l'être, en dépit de toutes les sollicitations. J'ajoute que j'ai de bonnes raisons de croire que mon ami et collègue Turigny n'a jamais, lui non plus, mis le pied dans une loge maçonnique.

» La franc-maçonnerie est principalement ouverte à deux catégories d'individus : les *dupes* et les *dupés*, les *malins* de la politique et les *imbéciles*. Ils ne peuvent nous convenir d'être rangés ni parmi les uns, ni parmi les autres.

» Libres-penseurs, nous savons avoir le respect de toutes les opinions quand elles sont sincères, mais nous n'avons pas entendu quitter une église pour nous renfermer dans une autre !

» Républicains et démocrates, nous ne pouvons donner notre adhésion à une institution qui n'est pas autre chose qu'un formidable et savant instrument d'oppression contre le peuple entre les mains d'une oligarchie de parvenus égoïstes !

» Veuillez agréer, etc.

» Gaston LAPORTE. »

LE CHOLÉRA EN ITALIE

Rome, 30 janvier.

Plusieurs journaux annoncent qu'un nommé Ferdinand Casadio vient de mourir du choléra à Bologne.

Ce fait est absolument officiel.

Ce qui est moins authentiquement établi, c'est qu'un autre cas aurait été également constaté ici à Rome.

Les blés exotiques

Nous lisons dans le *Travail national* du 26 janvier :

« Le ministre de la guerre a décidé l'exclusion des blés exotiques des fournitures mises en adjudication pour le service des subsistances militaires.

» Cette décision, qui intéresse tous ceux qui vivent de l'agriculture en France, a été prise par M. de Freycinet après s'être assuré, par les statistiques agricoles officielles, que la production annuelle et moyenne du territoire, en blé, permettait de satisfaire à tous les besoins de l'armée et de la population civile.

» En conséquence, nos manutentions militaires sont, depuis le 4^{er} janvier 1890, approvisionnées de blés indigènes, au lieu et place des blés étrangers qui ne seront plus admis à l'usage de l'armée.

» Nous enregistrons ces lignes avec d'autant plus de plaisir que nous voyons dans la mesure prise par le ministre de la guerre une satisfaction aux justes réclamations de nos amis.

» On n'a pas oublié avec quelle persistante énergie M. de la Biliats ne cessa de demander que toutes les fournitures de l'État et spécialement celles nécessaires à l'armée et à la marine fussent prises en France.

» On n'a pas oublié qu'il signala l'arrivage dans nos ports d'avoines exotiques sous pavillon étranger, adressées à des fournisseurs de l'armée, alors que nos agriculteurs ne peuvent écouler leurs produits.

» Que le ministre de la guerre fasse une enquête, il verra que les revendications de nos amis sont justifiées, et qu'il peut trouver en France tout ce qui est nécessaire à l'armée, sans aller, au détriment de nos éleveurs et cultivateurs français, porter notre or à l'étranger.»

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 janvier 1890.

La liquidation qui commence aujourd'hui ne soulève aucun débat. Les hauts cours du mois sont acceptés sans discussion : 3 0/0, 87.97 ; 4 1/2 0/0, 106.95.

Le Crédit Foncier remonte à 4,300. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 3,012,479 fr. de nouveaux prêts.

La Banque de Paris cote 793.75. La Banque Nationale du Brésil se négocie à 572.50.

La Société Générale reste ferme à 475. La Banque d'Escompte fait 520. Le Crédit Lyonnais monte à 722.50.

Toutes les obligations de nos Compagnies de chemins de fer cotant de 385 à 430, il y a intérêt réel pour les capitalistes à souscrire aux obligations du Sud de la France qui sont offertes à 378 payables par versements échelonnés jusqu'au 5 juin 1890 ou qui seront délivrées à la répartition à 384 fr. mais avec un coupon de 7.50 à détacher le 4^o avril prochain. L'obligation Sud de la France fait partie des titres sur lesquels la Banque de France consent des avances dans les mêmes conditions que pour les obligations des grandes Compagnies.

Le Portugais est calme à 63.50. La Galicie s'échange aux environs de 22.

La Compagnie des mines de cuivre et de soufre de Pignerol que nous avons déjà signalée n'est pas une affaire nouvelle et sa transformation en société anonyme n'a pour but que de développer la production de l'entreprise.

L'obligation des Chemins Economiques est à 397.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider, remboursables à 400 fr., rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti. C'est un placement exceptionnellement avantageux. Les demandes doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaillé, à Paris.

BOURSE DE PARIS

Du 31 Janvier 1890

3 0/0	88 »»
3 0/0 amortissable	92 40
4 1/2	106 95

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira, dans la salle ordinaire de ses séances, mardi prochain 4 février, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

1^o Ancien bureau d'octroi de Nantilly. — Projet d'échange avec M. Sevin.

2^o Avenue des Récollets. — Traités Magé et Chevallier.

3^o Rapport de la Commission de la voirie et des bâtiments sur divers travaux de pavage.

4^o Affaires diverses.

Nous apprenons qu'un de nos compatriotes, M. Alfred Bolognesi, vient d'être admis, avec le n^o 147, au concours de l'externat des Hôpitaux de Paris.

Le nombre des candidats reçus est de 307.

M. Alfred Bolognesi est le frère du docteur Angelo Bolognesi, du Mans, également notre compatriote.

A PROPOS DE LA QUESTION DES CHANVRES

On lit dans le *Patriote* :

« L'attention du ministre de la marine ayant été appelée sur l'état de l'industrie des chanvres, M. Barbey a pris une résolution indiquée dans la lettre suivante adressée à M. le préfet de Maine-et-Loire. » Et notre confrère cite la lettre que nous avons publiée.

Le *Patriote* se garde bien de dire que l'attention du ministre de la marine a été appelée par nos députés MM. Fairé et de Soland.

Ce sont « d'affreux réactionnaires » qui s'occupent des intérêts des électeurs de Maine-et-Loire. Rien que cette idée donne la chair de poule au *Patriote*, et lui, si verbeux d'ailleurs, raccourcit ses phrases dans la circonstance pour ne pas prononcer les noms de personnages qu'il déteste à cause de leur influence même auprès des ministres et à cause de leur dévouement bien connu.

(Journal de Maine-et-Loire.)

UNION SAUMUROISE

L'assemblée générale de la Société de gymnastique aura lieu demain dimanche, à 2 heures, au siège de la Société, rue des Boires.

La commission prie tous les membres de vouloir bien y assister.

THÉÂTRE DE SAUMUR

L'administration L. Becker, du Palais-Royal, nous informe qu'elle donnera sur notre scène, mercredi prochain 5 février, une représentation composée de :

1^o *Le Cabinet Piperlin*, pièce bouffe en 3 actes, de MM. Raymond et Burani ;

2^o *La Cagnotte*, pièce en 4 actes, de MM. Labiche et Delacour.

On commencera à 8 heures précises.

Prix des places ordinaires.

On nous annonce que le Docteur ABEILLE, médecin spécialiste pour les maladies syphilitiques et cutanées, viendra tous les dimanches à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n^o 4.

Consultations de midi à quatre heures.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici le rôle des assises qui s'ouvriront lundi 3 février à Angers :

Lundi 3 février. — Pierre-Henri Pasquier, Théodore-Louis Thierry, Michel Chevallier, Antoine-Louis Cassé dit le Gascon, Joséphine Thomas. Vols qualifiés, recel.

Ministère public : M. Le Poitevin. Défenseur : M^o Mahier, Guy, Morry, Laguette et Griffaton.

Mardi 4 février. — Clément Guérin. Attentat à la pudeur sans violence.

Ministère public : M. Le Poitevin. Défenseur : M^o Affichard.

Mercredi 5 février. — Louis Lhéruault, serurier à Paris. Faux.

Ministère public : M. Brissaud, avocat général. Défenseur M^o Cesbron.

Même jour. — Charles Lethielleux. Tentative de meurtre.

Défenseur : M^o Gasté.

Il est probable qu'une cinquième affaire sera inscrite au rôle. Il s'agit de l'infanticide de Chemillé. On ne sait encore si elle viendra mardi ou jeudi.

ALLIANCE FRANÇAISE

Association Nationale pour la Propagation de la Langue Française dans les Colonies et à l'Étranger.

MM. les adhérents dans le département de Maine-et-Loire sont priés de vouloir bien se réunir lundi 3 février 1890, à 5 h. 1/2 du soir, rue Volney, à Angers, hôtel de la Division, chez M. le général Fabre, pour la constitution du Comité angevin de l'Alliance Française.

Le présent avis tiendra lieu de convocation individuelle.

ANGERS. — Nous apprenons que la commission compétente du Conseil municipal, prenant en considération les pertes que l'influenza a fait subir au directeur de notre théâtre, a décidé de lui donner, cette année, une allocation supplémentaire de 5,000 fr.

Il est certain que l'épidémie a rendu déserte notre salle de théâtre et que la situation du directeur et des artistes est très digne d'intérêt ; nous espérons donc que le Conseil approu-

vera la décision de la commission des Beaux-Arts.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

L'établissement des Ponts-de-Cé, servant à l'élévation dans notre ville des eaux de la Loire, va être décidément éclairé à la lumière électrique.

Nous sommes heureux d'apprendre cette nouvelle et nous espérons qu'on n'en restera pas là.

Angers est en retard sous ce rapport et il serait temps qu'on examinât les diverses propositions faites depuis longtemps pour y créer un établissement qui donnerait satisfaction aux besoins de nos concitoyens.

Une foule de villes, moins importantes que la nôtre, en sont pourvues.

(Journal de Maine-et-Loire.)

TERRIBLE ACCIDENT A TRÉLAZÉ

Le 28 janvier, à la carrière du Pont-Malembert, quatre ouvriers travaillaient au fond, lorsque tout-à-coup un énorme bloc d'ardoise (5^m 90 de long sur 2^m 60 de large et 30 centimètres d'épaisseur) se détacha de la voûte. Deux ouvriers furent littéralement écrasés. Ce sont : Laurent Cadioux, âgé de 55 ans, marié et père de deux enfants ; Yves Thomas, âgé de 46 ans, marié et père d'un enfant. Tous deux sont originaires des Côtes-du-Nord. Les obsèques ont eu lieu le lendemain 29 janvier.

Le bloc qui a écrasé ces deux malheureux ouvriers avait une contenance approximative de six mètres cubes.

LE SECRET DES LETTRES

M. Canis, négociant à Mirebeau (Vienne), était appelé mardi chez le juge de paix ; comme il était absent, son frère s'y rendit à sa place. Ce magistrat lui dit :

« M. le juge d'instruction de Poitiers m'a chargé de vous remettre ces deux lettres qu'il a fait intercepter à la poste.

» Quant à l'autre, je vais l'ouvrir en votre présence. »

Et il déchira l'enveloppe qui portait le cachet de la Chambre des députés, et contenait tout simplement une carte de M. Dupuytren.

Interrogé sur les motifs de cette mesure, le juge de paix répondit qu'il ne les connaissait pas ; au bureau de poste, on déclara que c'était l'affaire du juge de paix.

Cependant, le destinataire des lettres ouvertes est allé à Poitiers trouver le procureur général, qui, sans y mettre de formes, l'a renvoyé au procureur de la République, lequel lui-même a répondu qu'il ignorait les raisons pour lesquelles les lettres avaient été ouvertes, qu'on avait dû se tromper de nom, et finalement qu'il allait en parler au juge d'instruction.

Et voilà comment des hommes chargés de faire respecter les citoyens, deviennent les

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Elle leva le doigt avec une certaine malice, voulant cacher son attendrissement sous une apparence de gaieté.

— Mais chut !... oui, seulement tout bas, je vous dirai que je gardais un souvenir très doux de notre courte rencontre. Vous ressemblez si peu à tous les jeunes gens qui, jusque-là, m'avaient entourée ! Vous aviez des goûts élevés et sérieux... Vous... ma fortune vous éloignait de moi... Je suis sûre, Marc, que si j'avais été pauvre, vous m'eussiez fait une déclaration ?

Marc était tremblant ; ses yeux étincelaient de bonheur.

— Oui, dit-il, oui, Margaret, je vous aurais dit combien vous m'étiez chère !...

— Voyez, je lui étais chère, et il partait au loin, bien loin ! fit encore Margaret en souriant.

Et Marc, d'une voix où vibra la plus vive émotion :

— Oui, je suis parti ; oui, je suis allé sur les mers les plus lointaines ; mais il y avait sur les mers les plus lointaines quelqu'un qui toujours pensait à vous.

— Et ce quelqu'un se condamnait à un dur exil parce que miss Mac-Bayle avait une magnifique fortune !... Que vous deviez les haïr, ces pauvres millions de miss Mac-Bayle !

Marc souriait aussi, mais avec un peu de tristesse.

Devant eux, c'était une vaste étendue de falaises et de grèves doucement éclairées par le soleil breton, baignées dans un brouillard d'or pâle, qui flottait et tremblait sur la verdure des dunes et sur l'azur des vagues. Dans cette grande paix, dans ce grand silence, la mer montante peu à peu gagnait sur la grève. Et Marc et Margaret restaient là, bercés par cette plainte monotone du flot, pris par une rêverie vague.

Marc revoyait le départ du *White-Swan*, lorsque, du sommet du Roch-ar-Laz, il avait suivi des yeux le yacht élégant, croyant adresser à celle qu'il emportait un éternel adieu.

De son côté, Margaret rêvait aussi.

— Oui, pensait-elle, j'ai dû lui faire dire que je l'attendais, que je ne voulais que lui

pour guide, pour ami... Oh ! que pendant un moment il m'a fait prendre en haine ma richesse... J'ai été tentée de m'en dépouiller... Et pourtant, la richesse est une belle chose.

Ces derniers mots, elle venait de les prononcer à voix presque haute, et, saisissant une expression de surprise sur le visage de son fiancé :

— Vous vous étonnez, Marc, de m'entendre parler ainsi. Cependant, volontiers, je répéterais encore : Oui, la richesse est une belle chose. Écoutez-moi, et vous comprendrez pourquoi je l'aime. Je l'ai aimée du jour où j'ai fait cette visite au cottage du pauvre Fox. Que de fois, déjà, je vous l'ai racontée ! Doucement je berçais l'enfant dans son petit berceau, et, soudain, une grande clarté se fit en moi.

Ici, la voix de Margaret s'altéra : elle continua cependant :

— Peu de jours après ma visite au cottage, la mort subite, si imprévue, de mon pauvre père, me rendit entièrement libre de gérer mes biens. Alors j'ai employé mes millions à sécher les larmes des malheureux, et bien des larmes se sont tariées. Je leur ai demandé la santé pour de pauvres êtres chétifs, et la santé est revenue. Ils ont apporté la joie où se trouvait

le désespoir, le sourire où le sanglot déchirait... Eh bien, ne dois-je pas les aimer ?

— Oh ! oui, fit Marc ; vous en faites un si noble emploi !

— Je les aime, reprit vivement Margaret, mais surtout je veux les employer dignement ; non plus en caprices ruineux, en toilettes excentriques, en voyages lointains, en plaisirs égoïstes... Mais n'est-ce pas, Marc, lorsque, tous deux, nous en serons les maîtres, nous assurerons à ce petit village de Saint-Michel-en-Grève, où j'ai eu le bonheur de vous connaître, une école où l'image du Christ sera toujours honorée ? Nous établirons aussi, près de mon antique Castle-Oak, et en souvenir de mon pauvre père, un hospice où douze vieillards pourront achever paisiblement leur vie sans l'effroi du pain à gagner.

Marc, brusquement, essuya une larme qui coulait sur son visage.

— J'habillerai les orphelins, je secourrai les veuves, vous soignerez les malades... Et puis, et puis encore, continua la jeune fille, avec une généreuse exaltation, mon bonheur serait de pouvoir rendre à Germaine cette fortune que, mineure, on m'a forcée de reprendre... mais non, je sais qu'elle refuserait encore...

agents à tout faire du gouvernement, et fouillent jusque dans les correspondances particulières. Beau régime, en vérité !

CONSEIL MUNICIPAL MODÈLE

Le conseil municipal d'une commune de la Sarthe, Sillé-le-Guillaume, a pris récemment des résolutions remarquables tout au moins par leur originalité.

On se plaint souvent, dans les conseils municipaux, de l'inexactitude des procès-verbaux des séances. Il arrive même fréquemment qu'ils sont en outre inintelligibles.

Le conseil municipal de Sillé-le-Guillaume a voulu mettre un terme à ces plaintes, et voici ce qu'il a trouvé pour couper le mal à la racine :

« Sur la proposition de M. Vincent, le conseil a décidé tout d'abord qu'à l'avenir chaque conseiller développant une proposition devra remettre, pendant ou après la séance, par écrit, au secrétaire, les arguments servant de base à sa proposition ; que les objections ou argumentations pour ou contre chaque proposition, si elles doivent être insérées aux procès-verbaux, devront être remises par leur auteur séance tenante et par écrit au secrétaire ; que les votes motivés au cours d'un scrutin public devront subir les mêmes conditions pour obtenir leur inscription.

« Ce vote a été immédiatement suivi d'un autre vote, dont voici le texte exact :

« Le Conseil,

« Considérant :

« 1^o Que M. Plessis a rédigé le procès-verbal de la séance du 14 décembre dernier d'une manière tout à fait inexacte et blessante pour ses collègues, et cela après avoir fait sa démission de secrétaire dès le début de la séance ; que par la suite il n'avait aucun droit de le porter au registre des délibérations.

« Pour ces motifs,

« Désapprouve entièrement la conduite de M. Plessis, le blâme hautement de ne pas vouloir s'incliner devant les décisions prises par la majorité du conseil, et décide que cette délibération sera complètement rayée dudit registre et considérée comme nulle et non avenue.

« M. le maire prie alors le conseil de voter sur cette proposition.

« M. Plessis, mis en cause, déclare s'abstenir. »

Nous appelons sur cet exemple l'attention des membres des conseils municipaux dans lesquels des plaintes semblables ont pu être formulées.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 1^{er} février

Carmen, opéra-comique en 4 actes. Représen-

Marc sentait son âme se soulever dans un grand élan d'amour. Quelle délicatesse ! Que de cœur et de beauté ! Miss Mac-Bayle n'était-elle pas l'idéal, la femme-aimante et bonne, intelligente et généreuse ? Comment l'aimerait-il jamais assez ?

Et Margaret, très émue à son tour, reprit avec douceur :

— Longtemps, j'ai envié cette dot toute faite d'amour filial, de désintéressement, de courage, de talent, qui était celle de mon amie ; et, lorsque je la comparais à la mienne, je trouvais mes millions misérables... Que sont-ils auprès des qualités du cœur et de l'esprit ? Qu'est-ce que l'or en lui-même ? un vil métal... Mais, Marc, oh ! dites-moi...

Et laissant tomber les mots un à un, elle continua lentement, en y mettant une extrême ardeur d'interrogation :

— Oui, dites-moi, si je fais usage de ma richesse ainsi que je vous l'ai dit, me pardonneriez-vous mes caprices d'autrefois, et ma dot régèlera-t-elle pas en valeur la dot de Germaine ?...

Les yeux de Marc rayonnaient de tendresse, d'admiration sincère, et, profondément ému, pour toute réponse, il prit la main de Margaret et la baisa ardemment.

FIN.

tation extraordinaire avec le concours de M^{lle} Marie Castagné, de l'Opéra-Comique, et M. Giraud, baryton.

Dimanche 2 février

Un Lycée de jeunes filles, vaudeville-opérette en 4 actes, musique de Greigh.

Joséphine vendue par ses Sœurs, opérette en 3 actes, musique de V. Roger.

La Guérison de la Fièvre Typhoïde

Après le remède populaire du « cataplasme d'oignons crus hachés et écrasés », reproduit par une foule de journaux de toutes couleurs, à titre de simple curiosité et sans y attacher la moindre importance, voici une autre recette que nous donnons volontiers et qui est ainsi présentée dans la presse parisienne :

« On affirme que la fièvre typhoïde est en passe de devenir une maladie bénigne. On en guérirait, paraît-il, à l'avenir, aussi aisément que d'un coryza ou d'une engelure.

« La nouvelle mérite confirmation, mais elle est assez intéressante pour qu'on en parle dès maintenant.

« Il y a longtemps que M. Chamberland, le savant collaborateur de M. Pasteur, a signalé la puissance microbicide de certaines essences, celles de la cannelle, du genièvre, du géranium, etc., mais personne n'avait encore procédé à des expériences complètes sur ce sujet.

« Or, MM. Cadéac et Meunier viennent de se livrer à ces recherches dans le laboratoire même de M. Pasteur, et les résultats qu'ils ont obtenus méritent de fixer, dès maintenant, l'attention.

« Ils ont pris des microbes de la fièvre typhoïde, les ont soumis à l'action de l'essence de cannelle et ont constaté qu'au bout de douze heures ces microbes avaient succombé, c'est-à-dire que l'essence de cannelle avait agi avec une puissance analogue à celle de l'antiseptique le plus énergique.

« Il paraîtrait même que la vapeur de l'essence de cannelle, c'est-à-dire l'atmosphère parfumée qu'on respirerait dans les appartements où l'on aurait répandu de l'essence, suffirait à détourner les germes morbides.

« Le remède serait, on le voit, non seulement très simple, mais agréable.

« Cette propriété surprenante de la cannelle — si elle est définitivement démontrée — équivaldrait à la suppression de la fièvre typhoïde, cette maladie terrible qui fait annuellement tant de victimes, surtout dans les grandes agglomérations. »

LA MÉDECINE OFFICIELLE

Le *Journal des Débats* a reçu du docteur Daremberg une longue lettre sur l'épidémie de grippe et d'influenza à Cannes. Nous en détachons le passage suivant qui a trait à la médecine officielle :

« Comme toujours, au début de l'épidémie, à Paris comme à Cannes, les premiers cas ont été bénins et les représentants de la médecine officielle, MM. Brouardel et Proust, se sont trop hâtés d'affirmer que l'épidémie actuelle était des plus bénignes et qu'il était absolument inutile de licencier les écoles publiques. Les médecins officiels sont entraînés à parler trop vite. Les administrations gouvernementales désirent rassurer le public, ne pas interrompre les relations internationales ; leurs erreurs sont excusables ; mais, franchement, au début de la dernière épidémie de choléra et de la présente épidémie de grippe, l'intervention de la médecine officielle n'a pas été heureuse. Il est toujours regrettable de mêler la médecine à la politique et à l'administration ; elle ne peut qu'y perdre de son prestige. Nous n'avons jamais été bien enthousiasmé de ce qu'on appelle pompeusement la médecine publique, avec son futur cortège de fonctionnaires et de règlements tracassiers. Les récents événements ne sont pas faits pour nous permettre de changer d'opinion. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui arrêteront les maladies à coups de règlements ; ce sont les mœurs qu'il faut réformer par une éducation hygiénique don-

née aux hommes et aux femmes dès qu'ils savent lire.

« Il nous semble être enfantin de chercher à cacher la vérité aux populations ; il est même très dangereux de le faire. En proclamant officiellement que la grippe est une affection bénigne, on a involontairement permis pendant quelques jours bien des imprudences, qui ont peut-être déterminé des complications broncho-pulmonaires. Mais, en France, cette manie de rassurer à toute force le public est passée en habitude invétérée. Pendant un mois on n'a pas soufflé mot de l'épidémie de grippe qui se répandait à Cannes, Nice, Monte-Carlo, Menton. Ces stations ont-elles tiré quelque bénéfice de ce silence ? Aucun. Au contraire, on a prétendu, on a répété à Paris — je le sais par de nombreuses lettres que j'ai reçues — que la grippe était bien plus grave ici qu'à Paris, ce qui est tellement faux, que, sur une centaine d'influenzés traités par moi, je n'ai pas eu à regretter un seul décès. »

AVIS

En raison du nombre sans cesse croissant de sa clientèle, M. PILLET-BERSOULLÉ a l'honneur de l'informer que pour éviter tout retard dans les travaux de réparations qui lui sont confiés et pour l'exactitude de ses abonnements d'accords, il vient de s'adjoindre M. LAMPE, élève de la *Maison Pleyel*. **Pianos et Musique. — Saumur**

FAITS DIVERS

NOUVEAU DRAME A LA MÉNAGERIE PEZON

Les journaux de Bruxelles racontent une scène tragique qui s'est passée samedi à la ménagerie Pezon et dont le dompteur a failli être victime.

Comme personnage du drame, M. Pezon déjà nommé et la lionne Coralie, la terrible lionne qui a déjà croqué trois personnes.

La scène se passe dans une grande cage, dont toutes les barrières sont baissées. La lionne est de fort mauvaise humeur.

M. Pezon entre cependant dans la cage, un grillage se referme aussitôt sur lui, homme et lionne se trouve en tête-à-tête.

Tout à coup la lionne griffe le dompteur au bras gauche.

Mais M. Pezon ne perd pas son sang-froid, il fixe la lionne et la cravache violemment.

L'animal recule, on croit qu'il est vaincu par la peur du châtiment ; mais, à la surprise de tout le monde, ce n'est qu'une manœuvre de l'animal, qui a voulu prendre son élan pour se jeter furieusement sur le dompteur.

Celui-ci est renversé par l'animal, mais il parvient à le maintenir au-dessus de lui par la gorge. Et des aides accourent qui, au moyen de piques, dégagent le courageux dompteur. M. Pezon en a été quitte pour des blessures sans gravité aux bras et aux jambes.

Toutes nos félicitations à M. Gilbert Pezon pour son courage et son sang-froid.

Bébé est très fort en arithmétique.

— Voyons, lui dit son oncle, sais-tu les quatre règles ?

— Oh ! oui.

— Eh bien ! Voilà, je vais te donner, à partir d'aujourd'hui lundi, deux sous tous les jours ; combien en auras-tu le dimanche ?

Bébé réfléchit, puis au bout d'un instant :

— J'aurai rien, j'aurai tout bouloté.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 3 février 1890

Joséphine vendue par ses sœurs

Opéra-bouffe en 3 actes, de Ferrier et Carré, musique de Victor ROGER.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Bibliographie.

La Librairie A. Le Soudier, 174, Boulevard Saint-Germain, à Paris, vient de faire paraître « La Carte de la Répartition et de l'Emplacement des Troupes de l'Armée Française avec un Index de tous les Régiments (Armée Active et Armée Territoriale) et une Liste complète de tous les Officiers Supérieurs qui les commandent. » — Prix : 4 franc.

Cette publication parfaitement tenue à jour constitue un précieux document vraiment digne d'attention et qui doit être entre les mains non seulement de tous les officiers, mais encore de toute personne s'intéressant à l'Armée, au moment surtout où cette dernière doit être l'objet de la sollicitude générale.

Cette Carte, tirée en couleurs et fort bien gravée avec un Réseau de Chemins de fer très complet, offre la plus grande clarté. Chaque Subdivision se détache avec netteté entourée d'un filet rouge, au centre se trouve en chiffres romains le numéro du Corps d'Armée.

Les renseignements que donne la Carte sont complétés par un Index de 36 pages qui facilite les recherches. Cet Index contient par ordre numérique tous les régiments de l'Armée active et de l'Armée territoriale avec le nom de tous les Officiers supérieurs qui les commandent ; en regard, la ville et le département où résident les Régiments et le Corps d'Armée dont ils font partie.

Elle est tenue constamment à jour au fur et à mesure des modifications qui peuvent survenir ; c'est donc une publication périodique qui sera consultée avec profit.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Réfrigissements, Grippe.
Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS
FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOVILLE, 9. Dépôts partout.
REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamel.

Mercerie en Gros

Maison L. VINSONNEAU

On demande un voyageur pour le Maine-et-Loire ; position sérieuse, références exigées.

A CÉDER

Un Établissement

DE LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

VENTE APRÈS FAILLITE

Vendredi prochain 24 courant, et pour quelques jours seulement :

SALLE DES VENTES, rue d'Orléans, 55, à SAUMUR

On vendra, à n'importe quel prix, un choix considérable de MARCHANDISES provenant de la FAILLITE des MAGASINS A L'IMMORTELLE, situés à Angers, rue Saint-Laud, vendus à M. LEPELTIER, liquidateur, par M. GUIHAL, syndic de faillites, 26, rue du Cornet, à Angers.

RABAIS 65 POUR 100

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE TOMBREAU

Les créanciers de la faillite Tombreau, marchand de bois et charbons à Saumur, et conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter, le mardi 11 février 1890, à 10 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(113) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

LIQUIDATION JUDICIAIRE HUET

MM. les créanciers de la liquidation du sieur Louis Huet fils, marchand de chevaux et aubergiste, demeurant à Gennes, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, demeurant à Saumur, liquidateur définitif de ladite liquidation, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 11 février 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des délibérations, devant M. Baugé, juge-commissaire à ladite liquidation, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(114) Le Greffier, COLLIN.

MAGASIN D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PRÉSENTEMENT

AUBERGE

Précédemment occupée par M^{me} veuve DÉHON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, route d'Angers, n° 2,

AVEC JARDIN ET PIÈCE D'EAU

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (60)

AVIS

M. LACHAUME, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les revolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boulitte, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits. (61)

Sulfate de Cuivre

1^{re} Marque Macclesfied 98 0/10 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE DAILLÉ, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

ET DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,000,000 DE FRANCS. — SIÈGE SOCIAL : 19, Rue de Londres, à Paris

AGENCE DE TOURS, 7, Rue de l'Archevêché.

La BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE se charge pour le compte de ses clients :

- 1^o D'opérer au mieux de leurs intérêts les Achats et les Ventes au comptant et à terme de toutes les valeurs cotées ou non cotées à la Bourse de Paris, aux mêmes Conditions que les Agents de Change.
- 2^o De faire tous les Versements, les Echanges de Titres, les Dépôts et Retraits dans toutes les Compagnies.
- 3^o De souscrire sans frais à toutes les Emissions d'Actions et d'Obligations.
- 4^o De Représenter à toutes les Assemblées générales d'Actionnaires.
- 5^o D'encaisser tous Coupons Français ou Etrangers.
- 6^o De Vérifier tous les Tirages d'Obligations Françaises ou Etrangères.
- 7^o De Représenter à toutes les Faillites ou Liquidations.

La BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE répond par lettres particulières à toutes demandes de renseignements adressées par lettres affranchies et accompagnées d'un timbre-poste pour la réponse.

Adresser les FONDS, TITRES et CORRESPONDANCES à M. l'Administrateur-Délégué de la BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS DE FER & de L'INDUSTRIE, 19, Rue de Londres, à Paris

ou au Directeur de l'AGENCE DE TOURS : 7, Rue de l'Archevêché.

Tous les services financiers de la Banque Générale des Chemins de Fer et de l'Industrie que nous venons d'indiquer fonctionnent dans la succursale ci-dessus.

Les ordres de Bourse peuvent être envoyés télégraphiquement à la BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ET DE L'INDUSTRIE Rédiger ainsi l'adresse pour les télégrammes : BANQUE INDUSTRIE, BOURSE, PARIS.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées
32, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PRETS ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an.
Remboursés dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance.
Discrétion. — Écrire au Directeur de l'Union Commerciale, 102, B^{is} Voltaire, Paris
Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères.
PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames)
Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)
Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



PHILIPPE, duc d'Orléans, LE JOUR DE SA MAJORITÉ RENTRE EN FRANCE POUR RÉCLAMER SON DROIT COMME FRANÇAIS, D'ACCOMPLIR SON SERVICE MILITAIRE. IL EST ARRÊTÉ A PARIS LE 7 FÉVRIER 1890 ET CONDUIT EN PRISON A LA CONCIERGERIE. CONDAMNÉ LE 12 FÉVRIER A DEUX ANS DE PRISON PAR LE TRIBUNAL DE LA SEINE AVANT SA CONDAMNATION, LE PRINCE, CERTAIN D'AVOIR FAIT SON DEVOIR ET REFUSANT TOUT AUTRE MOYEN DE DEFENSE A FAIT DEVANT LE TRIBUNAL LA DÉCLARATION SUIVANTE :

*Je suis venu en France pour servir comme simple soldat.
Je ne fais pas de politique; la politique ne regarde que mon père, dont je suis le fils respectueux et soumis, le fidèle serviteur.
Je ne suis pas allé à la Chambre, mais au bureau de recrutement.
Je savais à quoi je m'exposais. Cela ne m'a pas arrêté.
J'aime mon pays. Est-ce une faute? J'ai voulu servir la France au régiment
Est-ce un crime?
Non,
Donc, je ne suis pas coupable. Donc, je n'ai pas besoin d'être défendu.
Je remercie cordialement mes conseils de leur dévouement et leur demande d.
ne pas me défendre.
J'ai appris dans l'exil à honorer la magistrature de mon pays. Je respecterai ses arrêts.
Mais si je suis condamné, je suis sûr du jugement favorable des deux cent mille conscrits de ma classe et de celui de tous les braves gens. Ceux-là, j'en suis sûr, m'acquitteront.*